

St-Jean-de-Luz/Ciboure

LUNDI 13 JUILLET 2015
WWW.SUDOUEST.FR



À quoi ressembleront le parking Foch et l'ancien garage Lamerain dans quelques années ? Une étude est en cours. PHOTO A.D.

Soif de transparence

CONSEIL MUNICIPAL La question du devenir de l'îlot Foch a été soulevée vendredi soir. Une association de vigilance va voir le jour malgré les propos d'apaisement du maire

ARNAUD DEJEANS

a.dejeans@sudouest.fr

Voilà un dossier qui devrait largement nourrir les débats jusqu'à la fin du mandat de Peyuco Duhart : l'îlot Foch. Tout le monde sait que cette zone, aujourd'hui occupée par le parking situé devant Laketoki et le Majestic, le giratoire du port, l'ancien garage Lamerain et le parking qui jouxte ce dernier, va subir un énorme lifting. Comment ? Par qui ? Avec quelle philosophie ? Et quand ? Une équation à plusieurs inconnues qui semble agacer certains élus d'opposition et riverains du bas du boulevard Victor-Hugo (1).

Le maire de Saint-Jean-de-Luz aurait certainement préféré attendre avant de communiquer sur le projet de l'îlot Foch. Mais le tempo politique ne coïncide pas toujours avec celui du citoyen en quête de transparence. Lors du dernier conseil municipal, vendredi, les élus ont validé la modification de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Une mèche

a été allumée par les élus socialistes et abertzale. « Je sais, qu'il n'y a pas lieu de communiquer en phase d'études, mais il me semble que vous pourriez en décider autrement afin de supprimer l'inquiétude des riverains de l'îlot Foch », a demandé la socialiste Daisy Marsaguet. Même revendication du côté d'Herri Berri : « Force est de constater que ce n'est pas dans la concertation que la municipalité brille, notamment du côté de l'ancien garage Lamerain. »

« Il faut rester calme »

Attaqué sur ce front, le maire a tenté de rassurer l'auditoire : « Je comprends l'inquiétude des riverains de l'îlot Foch, mais la ville est en train de faire une étude d'urbanisme sur cette zone. Il n'y a pas de permis de construire pour le moment. Il faut rester calme. » Et Peyuco Duhart d'ajouter : « Nous allons faire de la concertation sur ce dossier et répondre à tous les pétitionnaires qui ont exprimé leurs inquiétudes lors de la concertation publique de l'AVAP. »

Deux riveraines de l'îlot Foch, qui pourraient être directement impactées par la construction de nouveaux immeubles au bas du boulevard Victor Hugo, ont été reçues en mairie la veille du conseil municipal. Farouchement opposées à une densification « tous azimuts » et à un rehaussement des bâtiments, elles regrettent surtout « l'opacité de la mairie » dans ce dossier. Et pointent du doigt le changement de classification (à la baisse) des bâtiments « Monceau Fleurs » et « Lamerain » : « La mairie veut-elle construire un immeuble sur la place Foch ou creuser un parking souterrain ? Va-t-elle autoriser la construction d'un bâtiment comme celui des Érables ou d'un hôtel de standing à la place du garage Lamerain ? C'est cette opacité qui est regrettable », tranche Aglaé Fradois.

Une étude est en cours

La Luzienne estime que l'enquête publique sur la modification de l'AVAP aurait dû avoir lieu après la

présentation d'un projet global de l'îlot Foch. « Nous avons du mal à croire qu'un tel projet ne soit encore qu'à l'état d'esquisse dès lors que des déclassifications sont déjà prévues », ajoute-t-elle.

La mairie planche sur le projet de l'îlot Foch depuis plusieurs années effectivement. Mais elle veut proposer un projet d'ensemble avant de communiquer sur le sujet et de lancer une enquête publique. Une raison pour laquelle elle a demandé à Carmen Immobilier de patienter avant de déposer un permis de construire. Le promoteur a acheté l'îlot Lamerain il y a trois ans déjà.

Concernant la création d'un collectif de vigilance des riverains, le maire n'en prend pas ombrage : « C'est une bonne nouvelle. Nous aurons un interlocuteur à qui nous adresser en cas d'évolution du projet. »

(1) Une association de vigilance, baptisée Gardena (transparence) va voir le jour aujourd'hui. L'assemblée constitutive a lieu au trinquet Maïtena à 18 h.